



Cahiers de l'Urmis

2-3 | 1997
Les étudiants

Les étudiants étrangers dans l'Enseignement supérieur français : données statistiques

Lise Vollenweider-Andresen



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/urmis/412>
DOI : 10.4000/urmis.412
ISSN : 1773-021X

Éditeur

Urmis

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 1997
ISSN : 1287-471X

Référence électronique

Lise Vollenweider-Andresen, « Les étudiants étrangers dans l'Enseignement supérieur français : données statistiques », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 2-3 | juin 1997, mis en ligne le 20 juin 2002, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/urmis/412> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/urmis.412>



Les contenus des *Cahiers de l'Urmis* sont disponibles selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les étudiants étrangers dans l'Enseignement supérieur français : données statistiques

Par Lise Vollenweider-Andersen

SOLIS - UNSA

La description statistique de l'évolution des migrations étudiantes, que nous présentons dans cet article, a pour visée d'appréhender l'ampleur et les caractéristiques de ce phénomène. Depuis une vingtaine d'années, on assiste à un développement important et multiforme de la coopération universitaire transnationale, qui a pour effet l'accueil d'un nombre croissant d'étudiants étrangers par les pays développés. Dans cette formation internationale, quel est le rôle de la France ? Quelles sont les caractéristiques des étudiants étrangers qu'elle accueille dans son enseignement supérieur ? Et quel est la nature de l'évolution de ses flux ? Pour répondre à ces questions nous avons à la fois retracé l'évolution de la présence des étudiants étrangers dans les universités depuis 1971 et dans les établissements supérieurs hors université, à partir de 1981, et analysé en détail les positions universitaires selon leur origine géographique¹.

Notre étude, qui porte sur la catégorie des étudiants étrangers par nationalité, telle qu'elle est répertoriée dans les statistiques de la Direction de

l'Evaluation et de la Prospective du ministère de l'Education Nationale, inclut en fait une proportion probablement non négligeable de jeunes étrangers "issus de l'immigration", qui accèdent à l'enseignement supérieur après un cursus scolaire accompli plus ou moins complètement en France et titulaires d'un bac français².

1. LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS

Sur le plan mondial près de 1 500 000 étudiants poursuivaient en 1992³ des études en dehors de leur pays. La majorité de ces étudiants expatriés est originaire de l'Asie (44,3%). Par ailleurs, il faut noter que la part des étudiants originaires du continent européen (21,7%) est aujourd'hui nettement supérieure à celle des pays d'Afrique (13,3%).

Tab. 1 : Répartition en effectif et en pourcentage des étudiants étrangers dans le monde par région d'origine

Région d'origine	Effectifs	%
Europe	293614	21,7
Asie	599834	44,3
Afrique	180407	13,3
Amérique du Nord	84222	6,2
Amérique du Sud	42437	3,1
Autres	154025	11,4
Total	1354539	100,0

Source : annuaire statistique de l'Unesco 1994

Les chiffres de l'Unesco montrent aussi que la mobilité internationale universitaire des pays développés s'accroît plus vite que celle des pays en voie de développement. On constate ainsi que la coopération universitaire internationale Nord-Nord prend de plus en plus le pas sur la coopération Nord-Sud. Point de vue nuancé par l'émergence de flux centrés sur l'Asie de l'Est.

En 1992, c'est la Chine qui envoyait le plus grand nombre d'étudiants à l'étranger (128 561 étudiants), suivie du Japon (55 145 étudiants). Le Maroc, qui occupait en 1980 la sixième place, régresse à la neuvième place en 1992

avec 33 430 étudiants, largement dépassé par l'Allemagne (40 040 étudiants) et la Grèce (37 767 étudiants). La France, qui se situe au 13^{ème} rang avec 26 924 étudiants inscrits dans des universités étrangères, est le pays occidental qui enregistre la plus forte augmentation d'étudiants expatriés (+114%) entre 1980 et 1992, suivi de l'Italie (+114,2%) et de l'Allemagne (+78,1%). Ces chiffres sont de +66% pour l'Algérie, +60% pour le Maroc et de seulement +9% en ce qui concerne les Tunisiens.

1.1. La situation du point de vue des pays de départ.

Cependant, si on se place du point de vue des pays de départ, le phénomène des migrations étudiantes est significativement différent. En effet, si on rapporte le nombre d'inscriptions dans les universités étrangères aux chiffres globaux de la population étudiante dans les pays d'origine on observe que les étudiants des pays en voie de développement poursuivent plus souvent des études à l'étranger (minimum 8%) que ceux des pays développés (maximum 4%) (cf. Tab : 2).

Soulignons la situation tout à fait particulière de la Grèce, dont 16% de l'ensemble des étudiants sont expatriés⁴. Parmi les pays européens, après la Grèce, c'est le Portugal qui affiche le taux le plus important d'étudiants ins-

crits dans des universités étrangères. Ce pays connaît comme la Grèce une sélection sévère à l'entrée de l'enseignement supérieur.

Parmi les pays de l'Afrique Subsaharienne, c'est le Congo, pays où le nombre d'étudiants est le moins élevé, qui envoyait le pourcentage le plus élevé de ses étudiants à l'étranger (20,1%). Parmi les pays du Maghreb, c'est le Maroc qui enregistre le plus grand nombre et le taux le plus élevé d'étudiants à l'étranger (13,1%). L'Algérie, dont le nombre d'étudiants est le plus élevé des pays du Maghreb, a un taux nettement inférieur (8,2%) d'étudiants poursuivant des études à l'étranger.

1.2. L'attraction de la France.

La France a encore aujourd'hui une tradition d'accueil d'étudiants étrangers dans ses universités et dans ses écoles supérieures. En fait, la France apparaît en 1992 comme un des premiers pays au monde en ce qui concerne le nombre d'étrangers accueillis par rapport à l'ensemble de la population étudiante. Comme l'Allemagne, la France accueille⁵ beaucoup plus d'étudiants qu'elle n'en "exporte", alors que l'Italie, l'Espagne et plus particulièrement la Grèce sont dans une situation inverse.

En accueillant proportionnellement trois fois plus d'étudiants étrangers que les États Unis, la France joue un rôle ma-

Tab. 2 : Taux d'étudiants de 12 pays sélectionnés effectuant des études à l'étranger en 1992

Pays d'origine	Etudiants inscrits	Etudiants à l'étranger	Total étudiants	% étudiants à l'étranger
Algérie	236 185	21 055	257 240	8,2
Maroc	221 217	33 430	254 647	13,1
Tunisie	87 780	10 675	98 455	10,8
Cameroun	33 177	8 354	41 531	20,1
Congo	12 045	3 885	15 930	24,4
Sénégal	21 562	4 525	26 087	17,3
Turquie	915 765	28 911	944 676	3,1
Allemagne	2 306 421	40 040	2 346 461	1,7
Grèce	195 213	37 767	232 980	16,2
Italie	1 615 150	29 668	1 644 818	1,8
Portugal	190 856	7 060	197 916	3,6
France	1 296 459	26 924	1 323 383	2,1

Source : Annuaire statistique de l'Unesco 1994 et Eurostats

Tab. 3 : Principaux pays d'accueil des étudiants étrangers en 1992

Pays	Etudiants accueillis (milliers)	taux d'accueil en %
Etats-Unis	438	2,9
France	138	10,7
Belgique	27	10,0
Grande Bretagne	88	7,5
Allemagne	116	5,0
Italie	20	1,3
Espagne	12	1,0

Source : Annuaire statistique de l'Unesco 1994

jeu dans la formation internationale, en particulier auprès des Africains, qui constituent les principaux flux d'entrée d'étudiants étrangers dans l'Université française. Comme le montre le tableau ci-dessous, les étudiants du continent africain poursuivant des études à l'étranger sont près de 4 fois plus souvent inscrits dans l'Université française que les étudiants en provenance de pays européens.

En effet, une très large majorité des étudiants expatriés originaires de ce continent effectuent des études en France : c'est le cas pour par exemple 88% des Algériens expatriés, 66% des Marocains, 60% des Tunisiens et 70% des Congolais et des Sénégalais contre seulement 7% des Grecs. Notons enfin le fort pourcentage des étudiants portugais expatriés effectuant des études en France, soit 48,5%.

Cette distribution des flux d'étudiants étrangers selon leur origine géographique conduit à souligner leur parallélisme avec les migrations de travail originaires des mêmes pays. Ce parallélisme renvoie de plus à la question des liens concrets existant entre étudiants et travailleurs immigrés. Ce problème a des incidences au plan des recensements statistiques. Ainsi, tout laisse à penser que nombreux sont en fait, par-

mi ces étudiants comptabilisés comme étudiants effectuant des études à l'étranger, les étudiants issus de l'immigration de parents de nationalité étrangère résidant en France, ayant fait leur scolarité primaire et/ou secondaire en France.

2. PANORAMA DE LA PRÉSENCE ÉTRANGÈRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

Le nombre des étudiants étrangers poursuivant des études dans les établissements d'enseignement supérieur français n'a cessé de progresser au cours des vingt dernières années (passant de 41 686 à la rentrée de 1971-72 à 161 048 à celle de 1994-95. Cette progression dépasse celle des étudiants autochtones.

Cependant, après le sommet de 13,7% atteint en 1984-85, le taux d'étudiants étrangers a constamment diminué depuis pour atteindre le niveau de 8,3% en 1994-95.

La grande majorité des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 1994-95 effectuaient leurs études au sein de l'Université (75%), mais c'est bien plus souvent le cas pour les étudiants étrangers (84%), qui accèdent

Tab. 4 : Pourcentage des étudiants poursuivant des études à l'étranger inscrits dans l'université française par continent d'origine en 1992

Continent d'origine	Etudiants à l'étranger	Etudiants inscrit en France	% en France
Afrique	180 407	74941	41,6
Europe	293 614	32684	11,1
Amérique	126 659	9992	7,9
Asie	599 834	20407	3,4

Sources: Annuaire statistique de l'Unesco 1994 et DEP Ministère de l'Education Nationale

Tab. 5 : Evolution des effectifs et représentation des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur 1971 à 1994

Etudiants étrangers	1971-72	1976-77	1981-82	1984-85	1986-87	1991-92	1994-95
Dans l'Université	35 038	96 409	113 977	133 484	126 762	137 278	134 943*
% étrangers	6,6	11,9	12,9	14,1	13,1	11,1	9,3
Dans l'Enseignement sup hors université**	6 648	10 966	12 816	15 915	13 066	25 851	26 105
% étrangers	11,3	6,8	10,8	11,1	9,4	5,2	5,5
Total étrangers	41 686	107 375	126 793	149 399	139 828	163 129	161 048
Et étudiants ventilés	589 219	973 581	1 002 092	1 093 356	1 109 199	1 734 256	1 930 774
% étrangers	7,1	11,0	12,7	13,7	12,6	9,4	8,3

Source : DEP Ministère de l'Education Nationale

*Résultat provisoire.

** Ne comptabilisent pas l'ensemble des établissements sur toute la période.

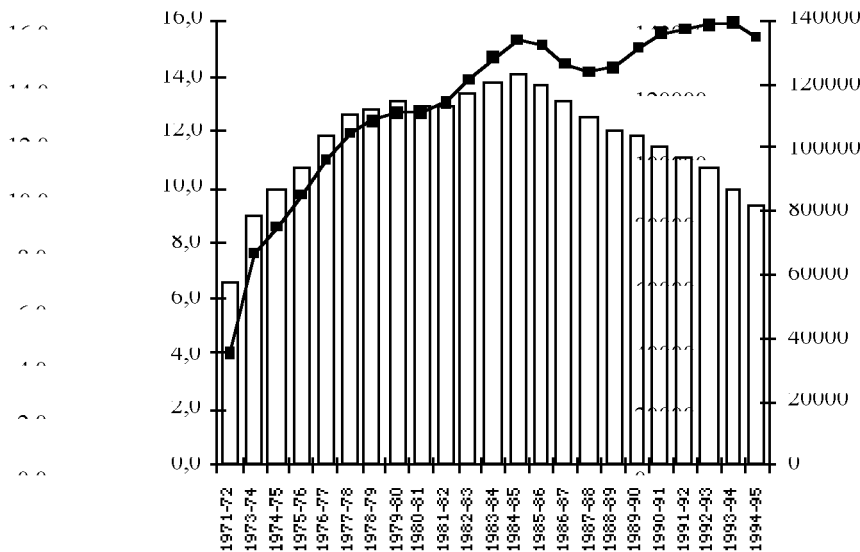
aux établissements de l'enseignement supérieur hors université dans une moindre proportion que les étudiants français (16% contre 25%). De même, on note que si la présence des étudiants étrangers a augmenté au cours de la période 71-94 de façon équivalente dans l'Université et dans l'enseignement supérieur hors université (multiplié par 3,9) c'est loin d'être le cas pour les étudiants français qui, sur la même période, voient leur nombre multiplié par 8,7 dans l'enseignement supérieur hors université⁶, contre 2,7 dans l'Université.

2.1. Les étudiants étrangers dans l'Université française

En trente ans, de 1964 à 1994, le nombre des étudiants étrangers dans les universités françaises a été multiplié par 5 (passant de 26 900 étudiants à 134 943).

La variation des effectifs des étudiants étrangers depuis 1971 rapportée à l'évolution selon l'origine géographique permet l'identification de trois périodes (1971-84, 1985-87 et 1988-94) qui se distinguent par des courants migratoires étudiants différents.

Graphie 1 : Evolution des effectifs des étudiants étrangers et de leur représentation dans l'ensemble de la population de 1971 à 1994



1971-84 : l'arrivée massive des étudiants en provenance des anciennes colonies françaises

La première période s'étend de 1971 à 84. Elle se caractérise par l'arrivée massive et continue d'étudiants étrangers dans les universités françaises (+218% contre +58% pour les étudiants français). Les taux d'accroissement au cours de cette période d'étudiants originaires des anciennes colonies de la France sur le continent africain sont spectaculaires : +473% contre +198% pour les ressortissants de pays du continent européen. Mais la progression la plus importante est celle des étudiants originaires du Maghreb (+563%), et même +943% pour le Maroc et +711% pour l'Algérie. Par contre, les étudiants tunisiens qui, en 1971, constituaient le groupe le plus important parmi les étudiants étrangers, connaissent une évolution bien moins importante (+174) que ceux des pays précités. Leur nombre culmine en 1978, pour ensuite décliner de façon continue jusqu'à ce jour. Tout laisse à penser que ce phénomène s'explique par un changement d'orientation des politiques d'enseignement en Tunisie à partir de 1975.

Cette progression des étudiants originaires des pays fraîchement décolonisés traduit la difficulté de ces pays à répondre à la forte croissance de la "demande en enseignement supérieur" au lendemain des indépendances. Non seulement les équipements universitaires légués par l'ancien colonisateur, plus particulièrement dans les pays du Maghreb, sont pratiquement inexistants, mais le personnel qualifié lui aussi insuffisant. Ces pays ont à former rapidement un grand nombre d'enseignants. La France s'efforce d'aider ces pays à résoudre ces problèmes par diverses formes de coopération. L'accueil massif d'étudiants en prove-

nance de ces pays dans l'enseignement supérieur (avec octroi de nombreuses bourses) peut être regardé comme s'inscrivant dans cette aide multiforme.⁷

Au cours de cette période les effectifs des étudiants des pays de l'Union Européenne progresse aussi mais plus faiblement (+217%). On assiste en revanche à une diminution du nombre des étudiants en provenance du Sud-est asiatique (-20%). La diminution de leur nombre à partir de 1975-76 s'explique par la volonté, après la fin de la guerre au Vietnam, du gouvernement révolutionnaire de ce pays de ne plus envoyer ses ressortissants faire des études dans des pays occidentaux.

1985-87 : des années de régression relative.

A partir de la rentrée universitaire 1985 et pendant trois années consécutives, on constate une régression du nombre des étudiants étrangers (-7%) alors que celui des français continue de progresser (+6%). Cette régression des étudiants étrangers frappe bien davantage les ressortissants des pays du continent africain (8%) et plus particulièrement ceux des pays du Maghreb (-10%) que ceux des pays Européens (-4%).

Parmi les étudiants des pays du Maghreb la diminution est surtout remarquable chez les marocains (-11%), chez les tunisiens -dont la diminution avait déjà largement commencé, comme déjà mentionné, en 1978-79-, (-13%), et dans un moindre degré pour les Algériens (-8%).

Pour ces pays de départ, trois séries de facteurs contribuent à expliquer cette diminution :

- la politique de restriction budgétaire au Maroc, qui, dictée par la crise économique, conduit, à partir de 1982-83, à une forte diminution des bourses

attribuées pour les études à l'étranger (le nombre d'attribution de ces bourses est passé de 24 993 en 1982-83 à seulement 8 513 en 1993-94, soit -66%).

- la création de nouvelles universités et le développement d'un enseignement supérieur privé au Maroc et en Tunisie. Permettant d'une part de mieux répondre à la demande d'enseignement supérieur et d'autre part de drainer une partie des étudiants potentiellement candidats à la migration car appartenant à un milieu social suffisamment fortuné pour payer à leurs enfants des études à l'étranger.

- la divergence de plus en plus grande entre les systèmes d'enseignement maghrébin et français, suite notamment à "l'arabisation" de l'enseignement supérieur.

Pour ce qui est des facteurs propres au pays d'accueil, l'analyse de l'évolution des politiques d'accueil des étudiants étrangers en France (cf. le texte de V. Borgogno et J. Streiff-Fenart) montre qu'il s'agit des effets des pressions politiques de plus en plus insistantes sur les conditions de séjour et d'accueil dans les universités des étudiants étrangers. Obligation de visa pour les étudiants non ressortissant de la CEE, instaurée en 1986, avec justification de moyens suffisants d'existence (env. 2000FF/mois : revenu équivalent à celui d'un cadre débutant au Maghreb), obtention d'une préinscription dans une université française. L'obtention de cette préinscription obéit aux exigences posées dans le cadre de la loi Savary, qui souligne la nécessité "d'une cohérence entre la formation des étudiants étrangers en France et le développement des centres universitaires dans les pays en voie de développement". Cette politique fait qu'en pratique il sera impossible aux étudiants de ces pays de s'inscrire dans les universités françaises,

dans la mesure où la filière souhaitée existe dans leur pays, cela du moins pour les étudiants qui ne sont pas "invités" (qui ne bénéficient ni d'une Bourse du Gouvernement Français ni d'une bourse nationale de leur pays et qui ne sont pas détenteurs d'un baccalauréat français). Cette disposition vise particulièrement le 1er cycle. Il est vrai qu'à l'époque cet échelon du cursus connaît une véritable asphyxie en raison de l'afflux massif de bacheliers français dans des structures et des équipements universitaires qui s'avèrent dramatiquement insuffisants. Par ailleurs, cette loi qui donne l'autonomie aux universités, préconise que celles-ci fixent leurs propres conditions d'admission des étudiants étrangers selon leurs capacités.

De 1988 à 94 : une période caractérisée par l'émergence d'un "marché universitaire européen".

Au cours de la période qui s'étend de 1988 à aujourd'hui, les tendances qui avaient caractérisé jusqu'ici les flux d'étudiants étrangers, au regard notamment de leur répartition par origine nationale, se trouvent notablement infléchies. Globalement, les étrangers enregistrent à nouveau une progression de leurs effectifs (+12%), mais celle-ci est bien moindre que celle des étudiants français (+38%), et elle concerne surtout, contrairement aux périodes précédentes, des étudiants en provenance des pays du continent européen : +59% (contre +3% pour les étudiants provenant des pays du continent africain et +3% pour ceux du continent américain). Font exception les étudiants originaires de l'Asie qui continuent de enregistrer une régression (-6%).

Ce phénomène nouveau s'explique en grande partie :

- d'une part, par la mise en place

dans le cadre de la construction européenne d'une politique de coopération interuniversitaire spécifique visant à multiplier les échanges d'étudiants et d'enseignants entre les universités des pays membres, le programme ERASMUS constituant l'illustration la plus connue de ces nouvelles formes de coopération (+46% des étudiants des pays de l'UE).

- d'autre part, par la chute du mur de Berlin, dont l'une des conséquences est une augmentation considérable, depuis 1990, des étudiants provenant des pays de l'Europe de l'Est (+120% des étudiants originaires des pays hors UE).

C'est ainsi que la part des Européens dans les flux d'étudiants étrangers entrant à l'université est une fois et demi plus élevée en 1993-94 qu'en 1986-87 (passant de 24,7% à 41,8%). Si bien que, fait remarquable, en 1992-93, les flux d'étudiants européens entrant à l'Université sont, pour la première fois, numériquement plus importants que ceux des étudiants algériens (14 364 contre 13 947).

Il existe cependant un groupe d'étudiants qui, contrairement à la tendance ci-dessus, voit leur effectif s'accroître spectaculairement au cours de cette période. Le nombre des étudiants algériens en effet croît de 79% alors que celui des Marocains, malgré une légère reprise de 1988 à 1991, diminue de 15%,

et que celui des Tunisiens continue de baisser (-14%). On peut rapprocher cet accroissement avec l'aggravation de la crise politico-économique qui frappe leur pays (cf. les émeutes de 1988). Se trouve ici soulignée une des dimensions spécifiques des migrations étudiantes en provenance des pays en voie de développement : le fait qu'elles sont susceptibles de revêtir un sens qui les éloignent quelque peu de la pure "motivation universitaire" et les rapprochent de la figure de la migration classique (que celle-ci obéisse à des raisons économiques ou politiques.....).

2.2 Les étudiants étrangers dans les établissements de l'enseignement supérieur hors université.

Nos analyses de la présence des étudiants étrangers dans les différentes grandes filières de l'enseignement supérieur hors université montrent qu'ils y sont peu -et de moins en moins- présents. Cependant ce trait général recouvre de fortes disparités selon le type d'établissement auquel on a affaire. Ce sont, en effet, principalement les établissements opérant une sélection lors de l'admission, comme les écoles d'ingénieurs et les classes préparatoires aux grandes écoles, qui ont le taux d'étrangers le plus faible. En revanche, dans les établissements ne posant d'autres conditions à l'entrée que la

Tab. 6 : Evolution des effectifs et du % d'étudiants étrangers dans l'ensemble de la population par établissement d'enseignement supérieur

	1979-80		1984-85		1992-93		1994-95	
Etablissements	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Ecoles d'ingénieurs	3085	10,9	2543	5,9	2811	4,2	2955	4,0
Ecoles de commerce	688	5,2	1592	5,9	3965	6,8	3605	6,6
Universités privées	2932	20,7	3751	21,3	3536	17,4	3449	15,8
Sections de techniciens supérieurs	NR	NR	NR	NR	7559	3,6	7850	3,8
Ecoles d'enseignement sup. non universitaire*	2132	8,3	8029	14,3	5938	12,1	6410	12,8
dont : école d'architecture	1067	10,8	2562	16,8	2761	15,6	2475	13,3
Classes prép. Grd. écoles	NR	NR	NR	NR	518	0,7	1835	2,6
Total étudiants étrangers	8837	10,9	15915	11,1	24327	5,1	26104	5,5
Etudiants étrangers Université		13,1		14,1		10,7		9,3

*Champ incluant les Ecoles suivantes : Notariat, autres Juridiques et Administratives, Architecture, Normale Supérieure, Vétérinaires, autres du Ministère de l'Agriculture, Journalisme, Communication et Audiovisuel, Informatique, Nationales de la Marine Marchande, Ingénieurs non habilités, Accueil et de Tourisme, Secrétariat, Transport et Spécialisation Divers

possession du baccalauréat ou un diplôme équivalent, comme les universités privées et les écoles d'architecture, on enregistre une bien plus forte proportion d'étudiants étrangers, qui dépasse même celle que l'on observe globalement dans les universités françaises.

Alors que les étudiants originaires des pays du Sud de la Méditerranée constituent encore aujourd'hui la majorité de ces étudiants étrangers, y compris dans les filières à forte sélection, on observe cependant, comme dans les universités, une tendance à l'augmentation au fil des années, des étudiants en provenance de l'Union européenne. Mais ces flux se situent encore, quantitativement, à un niveau relativement modeste, et concernent surtout les étudiants désirant se familiariser avec la langue et la civilisation françaises (comme en attestent le pourcentage élevé d'étudiants européens inscrits dans ce type de filière dans les universités privées).

2.3 Les caractéristiques actuelles de la population des étudiants étrangers.

Malgré l'importance récente des flux d'étudiants européens les étudiants étrangers inscrits dans l'Université française viennent encore aujourd'hui majoritairement du continent africain, (71 096 étudiants, soit 53% des étrangers). Les étudiants européens constituent le deuxième grand groupe des étrangers (avec 35 522 étudiants, soit 26%).

Les Algériens constituent en 1994-95 le groupe national le plus important des étudiants étrangers (20 215 étudiants), suivie des Marocains (18 488 étudiants), les Tunisiens figurant en troisième position (5 461 étudiants). A noter que parmi les autres nationalités, ce sont les Allemands qui constituent aujourd'hui le groupe le plus important (5 343 étudiants). Les étudiants en provenance d'Asie et d'Amérique représentent respectivement 14% (9 185 étudiants) et 7% (9 185 étudiants).

Tab. 7 : Principaux pays d'origine des étudiants étrangers dans l'Université française en 1984-85 et 1994-95

Pays	1984-85	1994-95	% de variation de 1984 à 1994
Algérie	10 961	20 215	84,4
Maroc	25 778	18 488	-28,3
Tunisie	8 028	5 461	-32,0
Allemagne	3 643	5 343	46,7
Cameroun	4 486	4 401	-1,9
Grand Bretagne	2 277	4 275	87,7
Portugal	2 004	3 492	74,3
Sénégal	2 612	3 400	30,2
Italie	1 400	3 378	141,3
Liban	4 589	3 369	-26,6
Espagne	2 578	3 270	26,8
Etats Unis	3 549	2 958	-16,7
Grèce	3 749	2 806	-25,2
Congo	3 025	2 623	-13,3
Iran	4 589	2 518	-45,1
Madagascar	4 401	2 490	-43,4
Côte d'Ivoire	3 142	2 452	-22,0
Syrie	3 194	1 902	-40,5
Corée du Sud	41	1 601	3804,9
Roumanie	201	1 501	646,8
Brésil	1 220	1 380	13,1
Pologne	854	1 333	56,1
Chine	768	1 300	69,3
Canada	949	1 037	9,3
Toutes nationalités	133 848	134 943	0,8
Français	815 996	1 319 560	61,7

Source : DEP Ministère de l'Education Nationale

L'étude de la distribution par sexe et de la situation universitaire rapportée aux origines géographiques de l'ensemble des étudiants étrangers met en évidence le fort contraste existant entre le groupe des étudiants en provenance des pays développés et celui des étudiants en provenance des PVD. Les deux portraits types suivants résument ces différences :

L'étudiant en provenance des pays développés est le plus souvent... une étudiante (trois fois plus souvent qu'un étudiant), inscrite le plus souvent en Lettres (c'est le cas pour 80% des étudiants d'Amérique du Nord et pour 53% des étudiants des pays de l'UE.) et en 1er cycle (c'est le cas pour 41% des Européens et de 56% des Américains du Nord). Elle est plutôt venue suivre pour un an des études de langue et de civilisation française ou des études dans le cadre des programmes communautaires (Erasmus, Comett, Lingua..).

L'étudiant en provenance des pays en voie de développement est plus souvent de sexe masculin (trois fois plus souvent que de sexe féminin). Lorsqu'il s'agit d'un Maghrébin ou d'un Asiatique il poursuit plutôt des études scientifiques ou médicales, (c'est le cas pour 42,5% des étudiants d'Asie et pour 49,9% des étudiants originaires du Maghreb contre 35,2% pour l'ensemble des étudiants étrangers et pour 29,4% "seulement" des Français). Lorsqu'il s'agit d'un étudiant d'Afrique noire francophone, il poursuit plutôt des études de Droit ou de Sciences Économiques (c'est le cas pour 38,4% d'entre eux contre 22,6 de l'ensemble des étrangers et 24,8% des français). Dans les deux cas, cet étudiant vient le plus souvent, soit effectuer des études de 3ème cycle, soit passer un diplôme de spécialisation médicale (46% des Asiatiques, 45% des étudiants du Maghreb).

Les étudiants étrangers sont majoritairement inscrits dans les universités de la région parisienne qui accueillent 41% d'entre eux contre 27% de l'ensemble de la population étudiante. Avec 6 959 étrangers inscrits c'est l'Université de Paris VI (Sciences et Médecine) qui compte le plus grand nombre en valeur absolue d'étudiants étrangers. Mais c'est l'université de Paris VIII (Lettres et Sciences Humaines) qui arrive en tête quand à la proportion de ces étudiants avec le taux de 29% de la population estudiantine.

3. LE TROISIÈME CYCLE : CYCLE DE PRÉDILECTION DES ÉTUDIANTS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

3.1. Les étrangers dans le troisième cycle.

La part des étrangers inscrits dans en 3ème cycle n'a cessé, contrairement à celle des étudiants français, d'augmenter depuis la rentrée universitaire de 1973-74 passant de 21% cet année là (soit 13 958 étudiants) à 26% en 1979-80 (soit 28 581 étudiants) et à 36,5% aujourd'hui (soit 50 376 étudiants) : contre 12,6%, 13,8% et 11,8% pour les étudiants français ces mêmes années.

Si les étudiants en provenance des pays européens effectuent comme les français principalement des études en 1er cycle (41%), leur nombre est cependant en augmentation depuis 1979 non seulement dans le deuxième cycle, cycle d'accueil des programmes communautaires, mais aussi dans le 3ème cycle.

Les étudiants du Maghreb et ceux d'Asie sont, comme on le voit, proportionnellement de plus en plus nombreux à effectuer des études dans le

Tab. 8 : Evolution de la répartition des étudiants étrangers par origine géographique selon le cycle d'études.

Origine géographique	1er cycle			2ème cycle			3ème cycle		
	79/80*	84/85	93/94	79/80	84/85	93/94	79/80	84/85	93/94
EUROPE	51,1	43,8	41,1	30,4	30,6	35,7	18,3	25,7	23,2
ASIE	45,3	33,3	28,7	24,6	23,6	25,6	29,8	43,0	45,7
AFRIQUE	40,5	38,7	31,1	33,0	27,1	28,8	26,3	34,2	40,1
dont :									
Maghreb	41,4	37,6	27,7	33,1	26,4	27,4	25,3	36,0	44,9
Maroc	45,9	42,3	30,9	34,0	27,6	26,7	20,0	30,2	42,5
Tunisie	36,9	33,2	28,3	38,6	29,7	31,3	24,4	37,1	40,5
Algérie	37,7	29,9	23,8	26,4	21,1	26,9	35,7	49,0	49,4
Reste Afrique	39,3	40,2	36,8	32,9	28,0	31,3	27,5	31,8	31,9
TIS	43,8	30,3	33,9	30,3	26,7	29,6	25,7	34,2	36,5
NATIONALITES									
ETUDIANTIS FRANÇAIS	49,6	37,7	55,5	37,7	32,6	32,7	12,6	13,8	11,8
ENS. ETUDIANTIS	48,8	36,7	53,2	36,7	31,8	32,4	14,3	16,6	14,4

Source : DEP Ministère de l'Education Nationale

cadre du 3ème cycle ; c'est le cas pour 8 839 Asiatiques, soit 46% et 20 764 étudiants originaires des pays du Maghreb, soit 45%. Soulignons à nouveau la situation tout à fait spécifique des étudiants algériens. C'est ce groupe qui comporte la proportion la plus élevée d'étudiants inscrits en 3ème cycle, soit 49%.

3.2. Les étrangers diplômés du 3ème cycle.

Nous venons de voir que le profil type de l'étudiant en provenance des "PVD" est celui de l'étudiant de 3ème cycle venu se spécialiser en France. L'exploitation des statistiques de l'Observatoire des Thèses⁸ nous a permis d'évaluer les performances de ces étudiants en matière de diplômés de 3ème cycle.

L'examen de ces statistiques montre l'importance du nombre de diplômes de DEA et surtout de thèses obtenu annuellement par des étudiants étrangers. En 1992 environ un DEA sur cinq, soit 21,6%, était délivré à des étudiants

étrangers et un tiers, soit 32,5%, des thèses passées étaient le fait d'étrangers. En trois ans, de 1989 à 1992, le nombre d'étudiants étrangers qui soutiennent une thèse passe de 2050 à 2674, soit une augmentation de 30,4%.

Le poids de la présence africaine reste considérable parmi les diplômés étrangers du 3ème cycle (DEA 54%, thèses 43%), et plus particulièrement la nord-africaine, puisque plus d'un tiers des diplômés étrangers du DEA (35,3%)

Tab. 10 : Répartition par origine et nature du diplôme de 3ème cycle des étudiants étranger en 1991-92

Origine géographique	DEA	Thèses
Maghreb	35,3	34,9
Europe	20,7	9,1
Afrique noire	17,5	12,6
Asie	14	19,1
Amérique Nord	1,7	1,2
Amérique Sud	5,8	7,9
Océanie	0,2	0,2
Non précisée	4,8	15
Total	100,00	100,00

Source : Observatoire des thèses

et des docteurs (34,9%) sont d'origine maghrébine. Ainsi la France délivre annuellement près de 2 000 DEA et 1 000 Thèses à des étudiants en provenance des pays du Maghreb.

Par ailleurs, nos observations mon-

Tab. 9 : Evolution du taux et des effectifs de diplômés étrangers de 3ème cycle de 1988 à 1992

Diplôme	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
DEA	4564 (23,5%)	5251 (24,5%)	5325 (22,7%)	5593 (21,6%)
Thèse	2050 (34,4%)	2324 (34,3%)	2383 (33,3%)	2674 (32,5%)

Source : Observatoire des thèses

trent une nette tendance à l'eupéanisation des diplômés du 3ème cycle, puisqu'en trois ans le nombre de diplômés DEA des ressortissants de pays européens a augmenté de 26,8%.

Considérés globalement, les étrangers diplômés du 3ème cycle et plus particulièrement les docteurs relèvent majoritairement des disciplines des Sciences Exactes (67%). Mais une analyse plus fine conduit à nuancer ces chiffres : elle montre en effet que les ressortissants des pays occidentaux viennent proportionnellement plus souvent en France chercher une spécialisation en Lettres, Sciences Sociales et Humaines que les autres étrangers : c'est le cas pour 52% des diplômés DEA des pays de l'Amérique du Nord et pour 46% de ceux des pays européens.

Les ressortissants du Maghreb, quant à eux, sont bien plus souvent présents dans les formations doctorales des sciences exactes que les étrangers en général et même que les Français (docteurs : 85% contre 67% d'étrangers et 69% des Français) et plus particulièrement dans les domaines de la formation des ingénieurs, des physiciens et des chimistes (où ils comptent pour respectivement 16,3% et 16,6% de la cohorte contre seulement 6,2% en Lettres, Sciences Sociales et Humaines).

Ces chiffres montrent que la présence des étrangers dans des nombreuses équipes d'accueil doctorales et leur poids parmi les diplômes du DEA et les thèses soutenues, permet à un bon nombre de ces formations d'y mainte-

nir la masse critique d'étudiants et de diplômés réclamé par les instances d'évaluation de contractualisation.

En conclusion :

Notre mise en perspective historique du phénomène quantitatif des migrations étudiantes montre non seulement la croissance globale des effectifs d'étudiants migrants au cours des 15 dernières années, mais aussi la diversification des flux du fait de l'importance accrue de la mobilité internationale des étudiants européens qui a pour effet que la coopération internationale universitaire Nord-Nord prend de plus en plus le pas sur la coopération Nord-Sud.

Cette tendance se retrouve en ce qui concerne la France, qui constitue l'un des tous premiers pays dans le domaine de la formation des intellectuels et scientifiques étrangers. Dans l'enseignement supérieur français on assiste en effet à un rééquilibrage, largement entamé comme le montre nos chiffres, des migrations étudiantes au détriment des flux en provenance du sud et au profit des flux inscrits dans l'espace de coopération universitaire entre pays du nord (notamment avec les pays de l'union européenne), qui renvoie à ce qu'on pourrait appeler un recentrage européen de la politique française de coopération internationale en matière d'enseignement supérieur (cf l'article de V. Borgogno et J. Streiff-Fenart).

Ainsi la population d'étudiants

Tab. 11: Récapitulatif de la représentation des différentes nationalités dans les différents cursus de l'Université française en 1991-92.

1991-92	% Population Etudiante	% 1er cycle	% 2ème cycle	% 3ème cycle	% diplômés DEA	% Doctorats
Français	88,9	93,1	89,7	72,2	78,4	66,5
Etrangers	11,1	6,9	10,3	27,8	21,6	32,5
Afrique	6,1	3,5	5,5	16,6	11,4	15,9
Maghreb	3,8	2	3,2	11,7	7,6	11,7
Europe	2,4	1,9	2,8	3,9	4,5	3
Asie	1,7	0,9	1,4	5,3	3	6,4
Total			100%			

Sources : Observatoire des thèses et DEP Ministère de l'Education Nationale

étrangers, considérée dans son ensemble, englobe deux sous-catégories que tout conduit à distinguer : les migrations en provenance des pays développés et celles en provenance des pays en voie de développement. Deux formes de migrations qui se différencient comme nous l'avons vue par le sexe et les positions universitaires ; disciplines et cycles d'étude.

En dépit du fort taux de croissance du contingent européen au sein des étudiants étrangers, l'attractivité de l'enseignement supérieur français est encore particulièrement fort pour les étudiants expatriés du Maghreb, 72 % d'entre eux font leurs études en France. Mais il ressort de notre étude qu'en dépit de l'augmentation spectaculaire de l'immigration étudiante en provenance du Maghreb, au cours des vingt cinq dernières années, elle ne contribue en aucune manière, contrairement aux idées reçues, à une «massification» de l'accès au système universitaire français. En effet, ces étudiants ne représentent qu'un faible pourcentage du public universitaire (4%), et de surcroît leur présence dans les universités françaises est surtout remarquable dans le niveau de l'enseignement supérieur qui communique et même coïncide avec la sphère de la recherche, c'est-à-dire le 3^e cycle.

Notes

1 Pour l'étude complète, cf. Vollenweider-Andresen L., "Description générale de la présence des étudiants étrangers en France", in Borgogno V., Simon V., Streiff-Fenart J. et Vollenweider-Andresen L. *Les étudiants étrangers en France : trajectoires et devenir*, Rapport de recherche pour la DPM, SOLIS-Université de Nice, 1995.

2 Dans le cadre de la poursuite de notre étude sur les étudiants étrangers, soutenue par la DPM, l'analyse d'un traitement secondaire des données de la DEP est actuellement en cours, qui nous permettra de faire la distinction entre les deux catégories d'étudiants étrangers dans les statistiques nationales: ceux "issus de l'immigration" et ceux venus en France pour y effectuer leurs études supérieures, nés de parents étrangers résidant à l'étran-

ger, ayant effectué leur scolarité à l'étranger et titulaire d'un titre étranger d'accès à l'université. Cette opération a été permise par le croisement des variables "domicile des parents" et "lieu d'obtention du diplôme donnant accès à l'Université française".

3 *Annuaire statistique de l'UNESCO*, 1994. Les données ne se réfèrent, pour un grand nombre de pays, qu'aux universités, à l'exclusion des autres établissements d'enseignement supérieur.

4 Sur les raisons qui expliquent cette situation se reporter à l'analyse de R. Fakiolas dans la présente publication.

5 En moyenne annuelle sur les 4 dernières années, la France a délivré près de 18 000 cartes de séjour temporaire à de nouveaux étudiants étrangers hors l'UE, et l'Université française a enregistré près de 23 800 inscriptions de "nouveaux" étudiants étrangers.

6 58 637 étudiants en 1971-72 contre 476 271 en 1994-95

7 Voir l'article de Labdelaoui H. dans ce numéro et Simon V., "La migration des étudiants maghrébins en France à la lumière des contextes des sociétés d'origine", in Borgogno V., Simon V., Streiff-Fenart J. et Vollenweider-Andresen L., *Les étudiants étrangers en France : trajectoires et devenir*, Rapport de recherche pour la DPM, SOLIS-Université de Nice, 1995.

8 Françoise Mallet, Raymond Deniau, Yolande Caron, Mireille Chauveau et Huguette Renaud, *Rapport sur les études doctorales*, Février 1994, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Direction Générale de la Recherche et de la Technologie.

et Irène Bessière et Colette Lénard, *Diplômes d'Études Approfondies, campagne 1992 et Rapport de l'Observatoire des thèses-II*, DRED-MEN, novembre 1992.